

# BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1865.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Le Budget des Dotations de l'exercice 1865 s'élève à 4,247,980 francs, et présente, sur celui de 1864, une augmentation de 10,000 francs qui est réclamée pour solder une partie du prix des tableaux commandés à M. Gallait pour le décor de la salle des séances du Sénat.

La Cour des comptes, en transmettant son Budget au Département des Finances, y a joint la note suivante :

« Le Budget pour l'exercice 1865 est établi sur les mêmes bases que celui de 1864, ce qui dispense la Cour d'entrer dans des détails nouveaux sur l'emploi à donner aux crédits sollicités, lesquels ont été fournis à la Législature à l'occasion de l'amélioration de la position financière des employés de l'État.

On sait, du reste, que le traitement des membres de la Cour des comptes est fixé par la loi. »

---

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de quatre millions deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingts francs (4,247,980 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ostende, le 1<sup>er</sup> septembre 1864.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI:**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852) . . . . .	2,751,522 75	"	3,401,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1855) . . .	500,000 "	"	
5	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	150,000 "	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
4	Sénat . . . . .	50,000 "	10,000 "	60,000 "
<b>CHAPITRE III.</b>				
5	Chambre des Représentants . . . . .	592,287 25	10,000 "	602,287 25
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>COUR DES COMPTES.</b>				
6	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750 "	"	184,570 "
7	— du personnel des bureaux . . . . .	95,520 "	"	
8	Matériel et dépenses diverses . . . . .	16,900 "	"	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200 "	"	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS.</b> . . . . fr.		4,227,980 "	20,000 "	4,247,980 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 1<sup>er</sup> septembre 1864.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO de articles du Budget des Dotations	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>					
<b>CHAPITRE IV.</b>							
<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>							
6	a.	Traitement du président . . . . .	1	11,250	} 70,750	}	}
	b.	— des conseillers . . . . .	6	51,000			
	c.	— du greffier . . . . .	1	8,500			
			8				
<i>Traitement du personnel des bureaux, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.</i>							
7	a.	Un chef de division. . . . .	1	4,550	} 25,050	}	}
	b.	1 <sup>e</sup> division. Un archiviste. . . . .	1	3,750			
	c.	Chef de bureau, commis d'ordre et expéditionnaires. . . . .	7	900 à 3700			
	d.	2 <sup>e</sup> division. Un chef de division. . . . .	1	5,550	} 21,018	}	}
	e.	Chef de bureau, vérificateurs et teneurs de livres. . . . .	7	1150 à 3700			
	f.	3 <sup>e</sup> division. Un chef de division. . . . .	1	5,550	} 27,650	}	}
	g.	Chefs de bureau et vérificateurs . . . . .	9	1500 à 3900			
h.	4 <sup>e</sup> division. Un chef de division. . . . .	1	4,450	} 11,784	}	}	
i.	Vérificateurs, teneurs de livres et commis d'ordre. . . . .	5	1150 à 3300				
j.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feux . . . . .	7	1130 à 1870	} 10,240	}	}	
			40				
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>							
8	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			} 16,000	}	}
<b>PENSIONS.</b>							
9	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .			} 1,200	}	}
<b>TOTAL.</b> . . . . .							

## DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	"	70,750	70,750	"	"	
95,520	"	95,520	95,520	"	"	
16,900	"	16,900	16,900	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
184,370	"	184,370	184,370	"	"	

**ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE 1863.**

*Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier 1863 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.*

**1° PENSIONS CONFÉRÉES.**

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
1	DELPORTE, H. J. . . . .	Contrôleur en chef. . .	2,959 »	1 <sup>er</sup> octobre 1865.	

**2° PENSIONS ÉTEINTES.**

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE de l'arrêté.	DATE de l'extinction.	Observations.

*NÉANT.*

**SITUATION GÉNÉRALE.**

Il y avait à servir, au 1<sup>er</sup> janvier 1863, sept pensions s'élevant ensemble à . . . . . fr. 11,585 »  
 Pension nouvelle . . . . . 2,959 »  
 —————  
 Il y a donc à servir, au 1<sup>er</sup> janvier 1864, huit pensions, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 14,522 »  
 —————